

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 07 JUILLET 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Gwenaël CHAZOT, Cyrille PONSOT, David ALBRAND.

Absents : M. Hervé OZIL qui donne procuration à Mme Marianne PAILLERON.
Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.
M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Gwenaël CHAZOT.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Sidonie JABBOUR.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_71 : SERVICE DE L'EAU : DÉGRÈVEMENT

Une consommation élevée, de 733 m³, a été constatée lors de la relève des compteurs. Après vérification, il s'avère que cette situation n'entre pas dans la réglementation de la « loi Warsmann ». L'administré a demandé par courrier un dégrèvement de la part de la Commune. Une discussion s'engage sur la règle à appliquer. Plusieurs scénarios sont proposés.

Il est retenu le calcul suivant :

(Dernière consommation relevée – Consommation moyenne des 3 dernières années) + Consommation
2

Moyenne des 3 dernières années = Consommation à facturer

P. ASTIER ne prend pas part au vote.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un dégrèvement à cette personne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250707-DE_2025_71-DE

